



## Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Sacy-le-Grand » du 04 décembre 2019 à Cinqueux (60)

### **Personnes présentes :**

- ACCORSI Donald, Représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Oise,
- BACQUAERT Delphine, Chargée de mission au Conseil Départemental de l'Oise,
- BARBILLON Philippe, Maire de la Commune de Cinqueux,
- BARTHE Claude, Responsable du Bureau Nature et Biodiversité à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise,
- BLONDEL Claude, Représentant du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- CASTRO Mathilde, Responsable technique de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Oise,
- CROISILLE Jean-François, Maire de la Commune de Labruyère,
- CUGNIERE Raoul, Président du Comité Marais de Sacy au Syndicat Mixte Oise Aronde,
- CWIKLINSKI Claude, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Sacy-le-Grand »,
- DATIN Michel, Président de la Station Ornithologique des Marais de Sacy,
- DECODTS Herbert, Chargé de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie,
- DEROUANE Bruno, Agent technique forestier de l'Office National des Forêts,
- DESCHAMPS Sébastien, Directeur du Syndicat Mixte Oise Aronde,
- DROUART José, Conseiller municipal de la Commune de Les Ageux,
- DUMONT Sylvia, Coordinatrice départementale zones humides et migrateurs à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise,
- ETRILLARD Sandrine, Représentant du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- GALET Christophe, Chargé de mission zones humides - Marais de Sacy au Syndicat Mixte Oise-Aronde,
- LANDORIQUE Thomas, Chargé de mission Natura 2000 à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,
- LORENC Thomas, Chargé d'études en urbanisme à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise,
- MALIGNAT Pascal, Représentant de Picardie Nature,
- NORMAND Benjamin, Responsable eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- PENCOAT JONES Albane, Chargée d'étude au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie,
- PARROT Brigitte, Maire de la Commune de Choisy la Victoire,
- PEAUDECERF Amélie, Chambre d'agriculture de l'Oise,
- WASYLYZYN Ivan, Vice-président à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- WATTERLOT Aymeric, Chargé d'études au Conservatoire Botanique National de Bailleul.

### **Personnes absentes excusées :**

- DEROZIER Eric, Agence Française de la Biodiversité
- DREVILLE Jean-Paul, Maire de la Commune de Sacy-le-Grand,
- FAUQUET Claude, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Hauts-de-France,
- HERCENT Jean-Luc, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc Naturel Régional Oise Pays de France,
- PARIS Jean-Luc, Maire-adjoint de la Commune de Sacy-le-Grand,
- RIGAUX Thierry, Responsable du service milieux naturels eau et paysage au Conseil Régional des Hauts-de-France.

**M. BARBILLON** accueille les membres du Comité de pilotage à la mairie de Cinqueux.

**M. CWIKLINSKI** remercie les participants, ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

## **1 - Présentation du bilan de l'animation Natura 2000 réalisée par le Syndicat Mixte Oise-Aronde en 2019 et perspectives 2020**

**M. GALET** rappelle que le SMOA a été élu structure animatrice en 2018 pour 3 ans avec M. CWIKLINSKI à la présidence du COPIL. Concernant le chargé de mission, l'animation technique sur les Marais de Sacy est assurée par  $\frac{1}{4}$  de temps soit 57 jours et répond à un cahier des charges précis. Le suivi administratif de l'animation représente 7 jours. Cette animation est complétée par une assistance scientifique et technique réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP), le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) et la Station Ornithologique des Marais de Sacy (SOMS).

**M. GALET** détaille le contenu type d'une d'animation Natura 2000 en Hauts-de-France :

- l'animation des contrats et de la charte Natura 2000 (recensement et contact des bénéficiaires potentiels, préparation des nouveaux contrats et suivi des contrats signés, signature de la charte Natura 2000) ;
- l'amélioration des connaissances et suivis scientifiques ;
- l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (pétitionnaires et services de l'Etat) ;
- la mise en œuvre de la communication liée à Natura 2000 ;
- la mise à jour du Document d'objectifs du site Natura 2000 ;
- et la mise en œuvre d'autres actions dans le cadre de l'animation Natura 2000.

**M. DESCHAMPS** interroge les services de l'État au sujet de la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire (communes, privés > SMOA) sur la base d'une convention de mandat. M. DESCHAMPS précise que ce mode opératoire est autorisé par la DDT de l'Oise pour des opérations de continuité écologique. L'objectif recherché serait de bénéficier des 100% d'aides dédiés aux privés tout en mobilisant les ressources techniques et financières du SMOA notamment en ce qui concerne l'avance de trésorerie. Ce dispositif permettrait de conserver la dynamique de restauration des marais. Il est rappelé que la réglementation en vigueur fixe un taux d'aide de 80% pour les dépenses d'investissement des collectivités. M. DESCHAMPS précise que les travaux d'entretien et de restauration sous maîtrise d'ouvrage du SMOA sont systématiquement en fonctionnement. À ce titre, M. DESCHAMPS interroge l'État au sujet du déplafonnement des aides en fonctionnement.

**M. BARTHE** précise que la Région sera sollicitée à ce sujet en qualité de guichet unique pour les contrats Natura 2000. M. BARTHE ajoute que la DREAL souhaite au minimum un contrat Natura 2000 par an et par site.

**M. LANDORIQUE** ajoute qu'il est juridiquement possible de réaliser des travaux en lieu et place des privés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**M. DESCHAMPS** indique que le SMOA porte actuellement l'étude du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Frette et de gestion quantitative des Marais de Sacy. L'étude débouchera sur un programme d'action autorisé au titre du code de l'environnement et déclaré d'intérêt général.

**M. GALET** rappelle que la démarche est parfois très longue pour aboutir à un contrat Natura 2000. En 2019, la mise en œuvre de la contractualisation a essentiellement consisté à rechercher d'éventuels bénéficiaires de contrats à l'aide :

- De rencontres des propriétaires et locataires des Marais de Sacy (communaux de Monceaux, Sacy-le-Grand, Labruyère) et des principaux propriétaires privés ;
- De visites sur site : communaux de Monceaux, Sacy-le-Grand, propriétés privées ;

On note le montage de 2 contrats Natura 2000 au niveau d'une propriété privée sur 1 hectare en prestation et du communal de Monceaux sur 3 000 m<sup>2</sup> en régie, sous barème (diagnostic écologique du CENP, demande de devis à des entreprises, remplissage de la fiche de présentation avec la cartographie, remplissage du formulaire de demande de subvention).

La thématique des suivis techniques et scientifiques a été centrée sur :

- les suivis des espèces exotiques envahissantes (suivi et arrachage de la Jussie à grandes fleurs (conventions) et arrachage de pieds de phytolaque avec le CBNBL et le Département de l'Oise) ;
- le suivi de travaux :
  - le suivi de l'expérimentation de broyage par le Département de l'Oise,
  - le suivi d'une coupe de rejets sur la lande de Monceaux avec le CENP,
  - et l'encadrement de plantation de saules sur une station de Renouée du Japon avec des Secondes du Lycée d'Airion ;
- les suivis écologiques (inventaire du Phragmite aquatique avec la SOMS et le CENP, inventaire de l'écrevisse à pattes blanches sur la Frette amont avec l'AFB, inventaire du Triton crêté avec le CENP).

L'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en 2019 s'est centrée sur :

- le renouvellement de la DIG du Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) de l'Aronde et des rus forestiers de la Forêt de Compiègne (SMOA) ;
- le projet de desserte du quartier des Terriers à Pont-Sainte-Maxence (VERDIS) ;
- les randonnées VTT et cycliste avec le Club Cyclotourisme de Sacy-le-Grand.

L'animation a également contribué à une enquête sur l'étude de l'efficacité du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 sur les objectifs de conservation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

La particularité de l'animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy repose sur la mise en œuvre de la gestion par le buffle domestique. Depuis 2014, ce mode de pâturage garantit le maintien des milieux ouverts notamment ceux restaurés dans le cadre de contrats Natura 2000. Cette opération comprend l'établissement d'un calendrier de pâturage pour l'année validé par le CENP, l'installation des parcs de pâturage et le déplacement des animaux entre les différents parcs, le suivi de la pression de pâturage par parcelle pâturée, le suivi des animaux tous les 2 jours et le dépistage sérologique obligatoire par an. Il est rappelé ici qu'aucun traitement n'est réalisé sur les animaux, que ce soit ceux du Département, des propriétaires privés et du SMOA, permettant de préserver l'intérêt entomologique représenté notamment par la présence d'espèces d'insectes aquatiques, paludicoles et coprophages devenues rares et menacées.

En 2019, on dénombre 24 hectares entretenus par les buffles à l'échelle des Marais de Sacy.

**M. GALET** remercie MM. CUGNIERE et BACOT pour leurs fortes implications bénévoles dédiées à la gestion du troupeau.

En ce qui concerne la communication au titre de l'année 2019, on note :

- la rédaction d'une nouvelle lettre d'information Natura 2000. Pour rappel, le principe de cette lettre est collaborative afin de faire participer les acteurs du site par la rédaction d'articles ;
- 21 mai 2019 : exposition et conférence pour la journée européenne Natura 2000 à l'échelle Oise-Arondement avec les autres sites Natura 2000 du territoire, avec notamment une intervention de l'ONF ;
- le bilan et la rédaction du rapport d'activité de l'animation Natura 2000 de 2018 ;
- une réunion de COPIL Natura 2000 avec la rédaction du compte-rendu.

En ce qui concerne les autres actions réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000, on note :

- la gestion administrative de l'animation Natura 2000 par le personnel administratif du SMOA (remplissage du formulaire de demande de financement, déclaration de commencement des travaux, demande de paiement Natura 2000, suivi administratif) ;
- le suivi de l'assistance scientifique et technique à l'animation 2019 (planification, programme prévisionnel) ;
- la participation à l'évaluation de l'état de conservation des cladiales avec le MNHN par une visite de terrain (test de la méthode).

**M. GALET** présente les perspectives 2020 relatives à l'animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy :

- Engager la signature de 2 nouveaux contrats Natura 2000 ;
- Poursuivre la gestion par le buffle domestique des milieux ouverts sur 20 hectares ;
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (Jussie à grandes fleurs, phytolaque, Glycérie striée) ;
- Rechercher des indicateurs d'évolution des habitats naturels Natura 2000 par l'évaluation des populations des oiseaux paludicoles et des oiseaux d'eau sur les Marais de Sacy avec la SOMS, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise et le CENP ;
- Poursuivre l'accumulation des connaissances sur la biodiversité des marais (espèces et habitats naturels d'intérêt européens) dans le cadre de la réactualisation du DOCOB ;
- Rédiger une nouvelle lettre annuelle d'information Natura 2000 ;
- Renouveler l'organisation d'une manifestation dans le cadre de la journée européenne réseau Natura 2000 le 21 mai.

## **2- Bilan de l'assistance à l'animation réalisée par le CENP en 2019**

**M. DECODTS** présente les grands thèmes de l'animation réalisée par le CENP en 2019. Il est rappelé que cette assistance est complétée par le protocole du Phragmite aquatique et les Ardéidés (Blongios nain, Butor étoilé et Héron bihoreau) réalisé par la SOMS et le travail sur la Jussie à grandes fleurs et la Glycérie striée par le CBNBL.

**Mme PENCOAT JONES** détaille les expertises et les diagnostics naturalistes réalisés pour :

- la préparation de travaux pour 3 contrats Natura 2000 (2 marais communaux et 1 marais privé) avec essentiellement du déboisement (jeunes saulaies en marais, jeune bétulaie sur lande) ;
- un suivi post-contrat de travaux réalisés en 2018.

**M. DEROUANE** ajoute qu'au niveau du contrat prévu sur le bois communal de Les Ageux, le plan d'aménagement forestier sera en renouvellement en 2020. Le diagnostic sera réalisé par des élèves de BTS du LEGTA de Pierrefonds. Une réflexion devra être menée sur ce secteur dans le cadre de ce renouvellement.

**Mme PENCOAT JONES** présente le suivi du pâturage par le buffle domestique sur le communal de Monceaux avec notamment l'impact sur la végétation herbacée et les fourrés de saules. Le bilan du pâturage est positif tant en terme d'entretien que de diversification des milieux par la création de gouilles par les animaux (recherche humidité, rafraîchissement). Néanmoins un point de vigilance est à noter sur le remblaiement de ces gouilles au niveau des cheminements des engins (entretien du marais). Ce type d'action est néfaste pour les milieux.

**M. DECODTS** ajoute qu'il est envisagé d'établir en 2020 un bilan du pâturage (5 ans) par le buffle domestique sur les différents milieux des marais.

**M. DESCHAMPS** ajoute que les communes de Monchy-Humières et de Vieux-Moulin et l'ONF (Compiègne) sont intéressés pour entretenir des zones humides à l'aide des buffles domestiques. Il est rappelé que le caractère docile et la facilité de manipulation des buffles constituent des atouts pour les élus et techniciens. M. DESCHAMPS propose que le bilan du CENP intègre ce type de caractéristiques en complément des expériences de pâturage réalisées depuis 10 ans par le Département de l'Oise.

**M. DECODTS** précise que ce diagnostic est prévu dans le cadre du programme LIFE tourbières Hauts-de-France. Au niveau de la propriété du Département de l'Oise gérée par le CENP, le bilan du pâturage par les bovins et les équins conduira à la définition du plan de gestion.

**M. DECODTS** présente le suivi du Triton crêté, espèce d'intérêt communautaire, sur 5 sites en partenariat avec le SMOA.

**M. DESCHAMPS** s'interroge sur le protocole permettant de sélectionner les sites à prospecter.

**MM DECODTS et GALET** précisent que les prospections reposent sur des données historiques, des sites favorables, des opportunités et la connaissance du terrain du SMOA.

**Mme PENCOAT JONES** présente l'étude sur les 2 vertigos d'intérêt communautaire au sein de la propriété du Département de l'Oise. Le protocole repose sur le battage de la végétation, les prélèvements de végétation, les prélèvements de litière, le séchage, le tamisage et la détermination. Il permet d'étudier l'impact du pâturage et/ou de la fauche sur la connectivité des habitats favorables aux vertigos. Les résultats seront présentés en 2020.

**M. DECODTS** présente la veille patrimoniale réalisée sur certaines espèces de faune (Busard des roseaux, Locustelle luscinioides, dolomèdes...) et de flore (Potamot coloré, Bruyère à 4 angles, utriculaire, Rubanier nain, Laîche de Maire...), le suivi de projets (Life, travaux des locataires de Les Ageux), les animations pédagogiques et la communication.

### **3- Gestion des Espèces végétales Exotiques Envahissantes réalisée par le CBNBL en 2019 et perspectives 2020**

**M. WATTERLOT** présente l'expertise sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) des Marais de Sacy en 2019. Les actions se sont portées sur :

- la Jussie à grandes fleurs par la signature d'une convention d'intervention avec le propriétaire, le CBNBL, le SMOA et le CENP sur 5 ans.

Elle a permis une intervention sur 3 jours en octobre 2019 avec le CBNBL (assistance animation Natura 2000) et le SMOA par arrachage manuel sur les berges de tous les pieds visibles et enlèvement des fragments dans les plans d'eau avec un troubleau sur un linéaire prospecté et nettoyé de 3 200 mètres chez le propriétaire et 500 mètres à proximité. La lutte efficace de cette espèce est dépendante de la poursuite de cette action qui est assurée par la convention de 5 ans voire au-delà, comme chez la propriété voisine ;

- le Raisin d'Amérique ou Phytolaque par une intervention sur une parcelle du Département de l'Oise, en périphérie des marais, en arrachant manuellement sur une journée avec le CBNBL (hors assistance animation Natura 2000), le SMOA et le Département de l'Oise pour 3 populations détruites, soit environ 1 000 pieds arrachés avec une régression notable de la population suite à des arrachages réguliers depuis 2016. Il faudrait néanmoins intervenir sur une population « source » sur un terrain privé et le bois communal de Les Ageux avec un risque avéré de dispersion.

Pour 2020, le CBNBL continuera la gestion de la Jussie à grandes fleurs et du Raisin d'Amérique ainsi que le démarrage de la gestion de la Glycérie striée dans la partie sud des marais (cartographie des stations, placettes expérimentales de gestion) qui posera des problèmes notamment lors de travaux de restauration de zones humides.

### **4- Inventaires ornithologiques réalisés par le SOMS en 2019**

**M. DATIN** présente les Marais de Sacy comme un site d'intérêt international pour les oiseaux migrateurs trans-sahariens et correspond à une halte migratoire par l'emprunt d'une des 3 voies migratoires au niveau national. L'étude de cette année a porté sur une espèce trans-saharienne, le Phragmite aquatique, qui niche en Biélorussie et en Pologne. Un protocole a été mis en place, appelé ACROLA, par des captures de baguage du 1<sup>er</sup> au 15 août. Le site choisi se situe sur la propriété départementale au niveau de la Renardière à côté de l'étang du Métro. Des filets ont été installés entre 05h00 à 12h00 sur des layons fauchés. Un seul individu de Phragmite aquatique a été capturé et bagué. L'année prochaine, les filets seront installés du 20 juillet à début août pour trouver le bon créneau de passage sur les Marais de Sacy. Il est ajouté qu'il est important de protéger les milieux pour que les individus puissent faire des haltes migratoires dans de bonnes conditions.

**M. DATIN** présente également un baguage d'un Butoir étoilé suite à l'appel d'un propriétaire des marais.

## 5- Bilan de l'expérimentation de broyage sans exportation pour la restauration d'habitats naturels d'intérêt communautaire sur les Marais de Sacy

Pour rappel, un projet de contrat Natura 2000 avait été construit dans le but de restaurer (par déboisement et essouchage avec export) un habitat d'intérêt communautaire sur une surface de 7 ha. Abandonnant ce projet le Département a réalisé en 2017 - hors contrat Natura 2000 - les travaux à l'aide d'un broyeur forestier sans exportation sur une surface de 1,5 ha. Le Syndicat avait alors proposé, avec l'accord de la DREAL Hauts-de-France et de la DDT de l'Oise, de considérer ces travaux en tant qu'expérimentation avec un suivi scientifique de 5 ans pour juger de la qualité de la restauration.

**M.GALET** fait le point lors d'observation après 2 ans.

Il est constaté que la litière laissée sur place reste importante (environ 20 cm). Des suivis ont été réalisés par le SMOA avec la demande de réalisation de placettes de décapage de la litière ligneuse. La présence de certaines espèces végétales indique un sol enrichi en azote. À n+2, on note l'absence des végétations ciblées par cette restauration (végétation à marisque et prairie à molinie). Sur les placettes dont la litière a été enlevée partiellement, des habitats de zones humides d'intérêt communautaire se développent (Jonçaille subnoduleuse). Il est donc proposé d'exporter l'intégralité de la litière ligneuse pour une meilleure expression d'habitats objectifs d'intérêt communautaire.

**M. DECODTS** présente un état de gestion sur le marais de Reilly. Les travaux ont consisté à abattre les pins avec exportation des troncs et des branches. Cependant, les souches ont été broyées et laissées sur place. D'après les 1<sup>ères</sup> observations, les résultats semblent plus intéressants que l'expérimentation du Département de l'Oise au sein des Marais de Sacy. Il est précisé que le contexte du marais Reilly est plus humide.

## 6- Questions diverses

En l'absence de question supplémentaire, **M. CWIKLINSKI** remercie les participants et lève la séance.

Le Président du Comité de pilotage Natura 2000,



Claude CWIKLINSKI